



Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur de l'architecture paysagère pour la protection des pollinisateurs sauvages

Qu'en est-il des pollinisateurs ?

Les pollinisateurs (abeilles, syrphes, mites, papillons et coléoptères) connaissent un déclin considérable dans le monde entier, et l'Europe n'est pas épargnée. Leurs populations étant essentielles au maintien de la stabilité des services de pollinisation dans la durée, ce déclin met en danger le fonctionnement des écosystèmes gérés et naturels.

Pourquoi votre entreprise doit-elle s'en préoccuper ?

Le secteur de l'architecture paysagère dispose de nombreuses possibilités pour minimiser son impact sur la biodiversité et contribuer au rétablissement des écosystèmes ainsi qu'à la création de nouveaux habitats. Le rétablissement des populations de pollinisateurs à des niveaux sains aidera à tisser un lien entre les personnes et la nature. De cette façon, les sites attireront davantage de touristes et apporteront une plus grande valeur au marché de l'immobilier.

Les entreprises impliquées dans l'architecture paysagère peuvent encourager la conception et la gestion d'espaces de façon à assurer différents services écosystémiques tout en

améliorant la qualité de vie et en soutenant une économie verte. Les infrastructures vertes peuvent être utilisées par les développeurs pour augmenter la valeur des terrains ou pour protéger les biens de l'impact du changement climatique, compte tenu des services d'immagasinement de carbone, de contrôle de l'érosion et des inondations assurés par de nombreux écosystèmes.



Figure 1. Aperçu de la diversité des pollinisateurs sauvages

La gestion des pollinisateurs peut apporter des solutions rentables à l'entretien des sols, favoriser l'implication de groupes communautaires et d'individus, tout en établissant un paysage urbain et rural à la fois esthétique et de valeur du point de vue écologique.

Que peut faire votre entreprise ?

Le secteur de l'architecture paysagère est bien placé pour saisir l'opportunité d'agir positivement et efficacement en faveur des populations de pollinisateurs sauvages. Les actions possibles comprennent les suivantes :

- ▶ intégrer des infrastructures vertes dès le début du processus de conception d'un projet, en tenant compte des points suivants :
 - reconnaître les sources existantes de butinage et d'abri pour les pollinisateurs sur le site du projet, les préserver et, en cas de besoin, renforcer leur valeur naturelle pour obtenir une qualité supérieure ;
 - identifier des endroits où pouvoir créer de nouveaux habitats pour aider les populations de pollinisateurs, y compris des voies vertes ;
 - inclure des ceintures et voies vertes lors de l'aménagement de bords de routes et de chemins de fer, de ronds-points, de cours d'eau et de berges ;
 - installer des toitures végétales et des murs végétalisés biodivers, procurant suffisamment d'habitats de nidification dans les environs (par ex. bois mort) ;
 - établir un lien entre les personnes et la nature, et offrir des opportunités éducatives grâce à l'inclusion d'espaces de jeu et d'installations communautaires dans les espaces naturels ;
 - prévoir comment gérer le site après la construction d'une façon respectueuse des pollinisateurs ;
- ▶ choisir minutieusement les espèces de plantes, en tenant compte de leur importance pour les pollinisateurs et en évitant les espèces exotiques envahissantes ;
- ▶ choisir des conceptions qui imitent la nature, au lieu d'un paysagisme classique avec des gazons reposant sur des pratiques de monoculture ;
- ▶ encourager les actions visant à assurer la bonne santé des populations de pollinisateurs au sein de la chaîne de valeur ;
- ▶ faire prendre conscience du rôle des pollinisateurs aux différentes parties prenantes et les encourager à prendre part à des actions qui favorisent la conservation des pollinisateurs (en choisissant des plants indigènes favorables aux pollinisateurs) ;
- ▶ désigner des gestionnaires immobiliers dotés de bonnes capacités de communication et d'une aptitude pour l'implication de la communauté pour expliquer aux résidents la valeur des habitats sur le site ;
- ▶ surveiller et évaluer l'impact des actions sur les pollinisateurs sauvages ;
- ▶ établir un partenariat avec des ONG, des autorités locales responsables des questions liées à la nature et/ou des experts en matière de biodiversité pour l'élaboration de projets d'actions concernant les pollinisateurs, leur mise en œuvre et leur évaluation, qu'elles soient axées sur le site de l'entreprise ou la chaîne d'approvisionnement.



Efforts minimes —> résultats tangibles —> véritable changement

Des recommandations plus détaillées sont données dans « Collaboration entre entreprises et nature : actions du secteur de l'architecture paysagère pour la protection des pollinisateurs sauvages » et dans la [Ruche aux informations sur les pollinisateurs de l'UE](#)